



Groupama

ETATS FINANCIERS COMBINÉS

.....

**GROUPAMA
30 JUIN 2010
NORMES IFRS**



SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	4
BILAN COMBINÉ.....	5
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ.....	7
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	12
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	13
1.1 FAITS MARQUANTS.....	13
1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	14
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON.....	15
2.1. NOTE LIMINAIRE.....	15
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES.....	16
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	17
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS.....	20
3.1. ACTIFS INCORPORELS.....	20
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE.....	22
3.3. DERIVES.....	26
3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES.....	26
3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	27
3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	27
3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	27
3.8 CAPITAUX PROPRES.....	27
3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	28
3.10 DETTES DE FINANCEMENT.....	29
3.11 OPERATIONS TECHNIQUES.....	29
3.12 IMPOTS.....	34
3.13 INFORMATION SECTORIELLE.....	34
3.14 FRAIS PAR DESTINATION.....	35
4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	36
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE.....	36
NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION.....	40
NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	43
NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC).....	44
NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION.....	47



NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	50
NOTE 7 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	61
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	62
NOTE 9 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	63
NOTE 10 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	64
NOTE 11 –PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS ..	65
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	66
NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES ACTIFS	67
NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE	68
NOTE 15 – TRESORERIE.....	69
NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	70
NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72
NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT	73
NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	75
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS.....	78
NOTE 21 - AUTRES DETTES	79
NOTE 22 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE.....	80
NOTE 23 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	82
NOTE 24 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS.....	86
NOTE 25 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE.....	87
NOTE 26 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS.....	88
NOTE 27 - CHARGES DE FINANCEMENT	89
NOTE 28 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	90

AUTRES INFORMATIONS

92

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	92
NOTE 30 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE	95



ÉTATS FINANCIERS



GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2010	31.12.2009
Écarts d'acquisition	Note 2	3 240	3 231
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	760	770
Actifs incorporels		4 001	4 001
Immobilier de placement hors UC	Note 4	3 631	3 672
Immobilier de placement en UC	Note 7	95	102
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 195	1 126
Placements financiers hors UC	Note 6	73 980	70 852
Placements financiers en UC	Note 7	3 549	3 555
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	139	179
Placements des activités d'assurance		82 589	79 486
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	3 446	3 317
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	194	192
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 438	1 366
Autres immobilisations corporelles		313	290
Frais d'acquisition reportés		674	650
Participation aux bénéfices différée active	Note 12	1 314	331
Impôts différés actifs	Note 13	456	396
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	4 454	2 925
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		107	141
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		146	253
Autres créances		2 418	2 382
Autres actifs		9 881	7 369
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 15	1 374	1 567
TOTAL		102 923	97 297

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2010	31.12.2009
Capital	Note 16	32	32
Réserve de réévaluation	Note 16	(1 037)	(325)
Autres réserves	Note 16	7 779	7 212
Écarts de conversion	Note 16	(259)	(306)
Résultat combiné	Note 16	78	620
Capitaux propres (part du groupe)		6 593	7 233
Intérêts minoritaires	Note 16	83	142
Capitaux propres totaux		6 676	7 375
Provisions pour risques et charges	Note 17	605	581
Dettes de financement	Note 18	3 091	3 881
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 19	53 650	50 325
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 20	22 900	22 238
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	26	34
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	3 176	2 973
Impôts différés passifs	Note 13	868	803
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		1 037	1 285
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 15	1 143	667
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		721	942
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		344	360
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		206	226
Instruments dérivés passifs	Note 8	318	171
Autres dettes	Note 21	8 162	5 435
Autres passifs		12 799	9 890
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		102 923	97 297

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2010	30.06.2009
Primes émises	Note 22	11 213	10 839
Variation des primes non acquises		(2 180)	(2 093)
Primes acquises		9 033	8 746
Produit net bancaire, net du coût du risque		115	113
Produits des placements		1 636	1 683
Charges des placements		(420)	(431)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		228	137
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(107)	22
Variation des dépréciations sur placements		(12)	(15)
Produits des placements nets de charges	Note 23	1 326	1 395
Total des produits des activités ordinaires		10 473	10 253
Charges des prestations des contrats	Note 24	(7 921)	(7 783)
Produits sur cession en réassurance	Note 25	182	273
Charges sur cession en réassurance	Note 25	(337)	(399)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(8 076)	(7 909)
Charges d'exploitation bancaire		(110)	(108)
Frais d'acquisition des contrats		(1 122)	(1 169)
Frais d'administration		(450)	(482)
Autres produits et charges opérationnels courants		(492)	(345)
Total autres produits et charges courants		(10 250)	(10 014)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		223	240
Autres produits et charges opérationnels	Note 26	(44)	(131)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		179	109
Charges de financement	Note 27	(66)	(65)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		2	5
Impôts sur les résultats	Note 28	(22)	79
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		93	128
Dont Intérêts minoritaires	Note 16	15	18
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		78	110

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de l'exercice	78	15	93	110	18	128
Variation des écarts de conversion	47	1	48	12		12
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(1 522)	(3)	(1 525)	254	(1)	253
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(20)	(26)	(46)	(15)	(6)	(21)
Variation des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(37)		(37)	(21)		(21)
Variation de la comptabilité reflet	859	2	861	108	1	109
Variation des impôts différés	(17)		(17)	(107)		(107)
Autres	(7)	1	(6)	3	1	4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(697)	(25)	(722)	234	(5)	229
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	(619)	(10)	(629)	344	13	357

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2009	32	620	999	6 213	(325)	(306)	7 233	142	7 375
Affectation du résultat 2009		(620)		620					
Dividendes				(21)			(21)	(48)	(69)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(1)	(1)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(620)		599			(21)	(49)	(70)
Écarts de conversion						47	47	1	48
Actifs disponibles à la vente					(1 522)		(1 522)	(3)	(1 525)
Comptabilité reflet					859		859	2	861
Impôts différés				12	(29)		(17)		(17)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(37)			(37)		(37)
Autres				(7)	(20)		(27)	(25)	(52)
Résultat de l'exercice		78					78	15	93
Total des produits et charges reconnus sur la période		78		(32)	(712)	47	(619)	(10)	(629)
Total des mouvements sur la période		(542)		567	(712)	47	(640)	(59)	(699)
Capitaux propres au 30.06.2010	32	78	999	6 780	(1 037)	(259)	6 593	83	6 676
En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2008	32	342	999	5 938	(1 452)	(297)	5 562	164	5 726
Affectation du résultat 2008		(342)		342					
Dividendes				(41)			(41)	(47)	(88)
Variation de capital								9	9
Regroupement d'entreprises								(11)	(11)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(342)		301			(41)	(49)	(90)
Écarts de conversion						(9)	(9)		(9)
Actifs disponibles à la vente					2 648		2 648	16	2 664
Comptabilité reflet					(1 242)		(1 242)	(11)	(1 253)
Impôts différés				9	(252)		(243)	(1)	(244)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(28)			(28)		(28)
Autres				(7)	(27)		(34)	(11)	(45)
Résultat de l'exercice		620					620	34	654
Total des produits et charges reconnus sur la période		620		(26)	1 127	(9)	1 712	27	1 739
Total des mouvements sur la période		278		275	1 127	(9)	1 671	(22)	1 649
Capitaux propres au 31.12.2009	32	620	999	6 213	(325)	(306)	7 233	142	7 375



En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2008	32	342	999	5 938	(1 452)	(297)	5 562	164	5 726
Affectation du résultat 2008		(342)		342					
Dividendes				(21)			(21)	(45)	(66)
Variation de capital								7	7
Regroupement d'entreprises								(11)	(11)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(342)		321			(21)	(49)	(70)
Écarts de conversion						12	12		12
Actifs disponibles à la vente					254		254	(1)	253
Comptabilité reflet					108		108	1	109
Impôts différés					(107)		(107)		(107)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(21)			(21)		(21)
Autres				3	(15)		(12)	(5)	(17)
Résultat de l'exercice		110					110	18	128
Total des produits et charges reconnus sur la période		110		(18)	240	12	344	13	357
Total des mouvements sur la période		(232)		303	240	12	323	(36)	287
Capitaux propres au 30.06.2009	32	110	999	6 241	(1 212)	(285)	5 885	128	6 013

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2010	30.06.2009
Résultat opérationnel avant impôt	179	109
Plus ou moins-values de cession des placements	(219)	28
Dotations nettes aux amortissements	190	186
Variation des frais d'acquisition reportés	(17)	(31)
Variation des dépréciations	9	(125)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	3 726	3 582
Dotations nettes aux autres provisions	(7)	17
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	107	(22)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	3 789	3 635
Variation des créances et dettes d'exploitation	(1 753)	(1 483)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(119)	(14)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	2 936	3 107
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(56)	(154)
Impôts nets décaissés	(33)	121
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 943	5 321
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	0
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(4 673)	(5 171)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(63)	(101)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	3	(10)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(4 733)	(5 282)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(144)	(251)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(144)	(251)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 877)	(5 533)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital		7
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(69)	(66)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(69)	(59)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(830)	164
Intérêts payés sur dettes de financement	(66)	(64)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(896)	100
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(965)	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 268	1 290
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 943	5 321
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 877)	(5 533)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(965)	41
Effet des variations de change sur la trésorerie	38	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	407	1 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 568	
Caisse, banque centrale et CCP	370	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(670)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2010	1 268	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 374	
Caisse, banque centrale et CCP	217	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(1 184)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2010	407	

Les notes en pages 13 à 99 font partie intégrante des états financiers combinés.



**ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS
FORMAT CONDENSÉ**



1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 FAITS MARQUANTS

DÉVELOPPEMENT DU GROUPE ET PARTENARIAT

Partenariat avec Banque Casino

Banque Casino et Groupama ont conclu un partenariat dans le domaine de l'assurance dommages. Dans le cadre de ce partenariat, Banque Casino va proposer, à travers le savoir-faire industriel d'Amaline Assurances, une offre de contrats IARD (auto, multirisques habitation, individuelle accidents, assurance voyage). Cette première gamme complète d'assurances et de produits financiers en marque distributeur a été lancée le 2 juin 2010. Ce partenariat avec Casino initie pour le groupe une nouvelle approche de l'assurance par la grande distribution, et témoigne de la volonté de Groupama de poursuivre sa stratégie de partenariats et d'innovation.

Partenariat avec Agrica

Depuis le 1er janvier 2010, Groupama et le Groupe Agrica ont renforcé leurs liens par un partenariat destiné à améliorer les produits et services de protection sociale complémentaire proposés aux salariés du monde agricole. Cet accord porte sur les conventions collectives nationales dans le domaine agricole en prévoyance et en santé ainsi que sur les services d'assistance.

Sévéane

Sévéane, la structure commune créée par Groupama et PRO BTP afin de piloter les réseaux de professionnels de santé, est opérationnelle depuis le 18 janvier 2010. Sévéane permettra à l'ensemble des 6 millions d'assurés santé des deux groupes de bénéficier de l'accès à un réseau de près de 5.000 professionnels de santé agréés.

Accord avec Renault Dacia en Roumanie

Cherchant toujours à diversifier sa distribution, le groupe a signé, en Roumanie, un accord avec Renault Dacia portant sur la distribution de ses produits d'assurances automobile dans les concessions du constructeur sur le territoire roumain.

Partenariats en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les partenariats avec Endsleigh en automobile de tourisme, Saga Services en assurance habitation et Towergate en dommages aux entreprises ont largement contribué à la croissance de l'activité assurance de biens et responsabilité au premier semestre.

AUTRES ÉLÉMENTS

Tempête « Xynthia »

Le début d'année 2010 a été marqué par la survenance de la tempête « Xynthia » les 27 et 28 février, dont le coût est estimé à 1,5 milliard d'euros pour l'ensemble du marché. Groupama a mis en place son dispositif de crise dès que les menaces météorologiques se sont avérées permettant ainsi de mobiliser ses équipes pour répondre dans les meilleurs délais aux attentes de ses sociétaires et clients. Le coût de ces tempêtes pour le groupe s'est élevé à 252 millions d'euros avant réassurance. Les réassureurs externes supportent 55 millions d'euros dans le coût de ces événements. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 129 millions d'euros.

Inondations dans le Var

Le coût des inondations qui ont touché le département du Var s'élève pour le groupe à 81 millions d'euros dont 41 millions d'euros cédés aux réassureurs externes. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 27 millions d'euros.



TSR Groupama SA : remboursement des TSR 1999/2029

Dans le prolongement de l'émission le 27 octobre 2009 d'une dette subordonnée remboursable d'un montant de 750 millions d'euros et après l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles (ACAM), Groupama SA a procédé le 22 janvier 2010 au remboursement anticipé de ses titres subordonnés remboursables émis en 1999 pour un montant total de 750 millions d'euros.

Notation Fitch Ratings

Fitch Ratings a attribué le 21 avril 2010 la note de solidité financière « A » à Groupama avec perspective stable. Cette note reflète la bonne solvabilité et le niveau de dette modéré du groupe, qui bénéficie d'une grande diversification de ses activités et de ses risques.

Notation Standard & Poor's

Le 29 juin 2010, Standard & Poor's a révisé à « A -, perspective stable » la note de solidité financière de Groupama. Cette révision, qui correspond à une tendance qui concerne de nombreux grands assureurs européens, ne remet pas en cause la solidité financière du Groupe. Groupama conserve une note de catégorie « A », qui témoigne, selon la grille d'analyse de Standard & Poor's, d'une solidité financière dite « forte ».

1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2010 est la suivante :

- 90,91% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,10% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en oeuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama S.A. intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama S.A. et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle prudentiel.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1er janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.,
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).



2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 30 juin 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 4 août 2010.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2010 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2010, et notamment, les normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ». L'application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2010.

L'amendement de la norme IAS 32 adopté par l'Union Européenne en décembre 2009 et relatif au classement des droits de souscription émis n'a pas été appliqué par anticipation. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.11),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.11.2.b) et des impôts différés (note 3.12),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.9).



2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être combinée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres combinés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan combiné, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celle de l'intégration globale.

➤ **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Coentreprises**

Lorsqu'une entité est contrôlée conjointement, celle-ci est consolidée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Ses actifs, passifs, produits et charges sont regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers combinés de l'entité combinante. Le contrôle conjoint est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

➤ **Entreprises contrôlées de fait**

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.



Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que certains des critères suivants sont respectés :

- Le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- Les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- Le groupe exerce une influence notable sur la société,
- Le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- Le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

➤ **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres combinés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 30 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, rattachement des charges aux produits, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.



2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.



3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition relatifs aux acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel résulte du prix payé au delà de l'actif net consolidé IFRS à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 (juste valeur des actifs et des passifs acquis).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de cette option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat. Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel au gré du détenteur de l'option, celle-ci est comptabilisée en dette en conformité avec IAS 32.

En contrepartie de la dette, égale au prix de l'option (valeur de la part), un impact sur les intérêts minoritaires est enregistré ainsi qu'un complément comptabilisé en écart d'acquisition.



Ecarts d'acquisition relatifs aux acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2010

S'agissant des opérations postérieures au 1^{er} janvier 2010, elles sont traitées selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Cette nouvelle norme ne trouve toutefois pas d'application pratique dans les comptes du 1^{er} semestre 2010, du fait de l'absence d'opérations d'acquisition.

Les principes généraux rappelés ci-dessus pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010 ne sont pas modifiés mais la nouvelle norme apporte un certain nombre de modifications portant notamment sur :

- l'option du goodwill au coût complet (qui est prise acquisition par acquisition) ;
- les ajustements de révision de prix d'acquisition (« earn out ») au-delà de la période de 12 mois d'allocation définitive de juste valeur aux actifs et aux passifs ;
- le traitement des frais d'acquisition.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.



3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.



➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Le détail de chacun de ces éléments figure en annexe 6.6.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Le groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2010 à un changement de calibrage de ses critères d'indication objective de perte de valeur des instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente. Une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois (au lieu de 24 mois lors de l'arrêté précédent).



Le groupe estime aujourd'hui que le calibrage le plus adapté pour mesurer une perte de valeur durable dépasse la période d'observation de 24 mois, et doit être porté à 36 mois à l'instar de pratiques d'autres acteurs. Le cycle économique des actifs disponibles à la vente est en effet corrélé avec la situation macroéconomique. Il apparaît clairement que la période de 24 mois initiale, qui permettait d'absorber la seule crise financière, ne permet pas d'appréhender les effets de la crise économique bien plus profonde que rencontrent aujourd'hui les économies occidentales. A cet égard, la volatilité observée sur les marchés en avril, mai et juin 2010 se situe à un niveau équivalent à celle des marchés lors du 4^{ème} trimestre 2008 ou de mars 2009. Pour les mêmes raisons, s'agissant des titres stratégiques pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme, la période d'observation initiale de 36 mois a été portée à 48 mois.

Les effets de ce changement sont commentés en note 6.1

Ainsi, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat. Toutefois, et conformément aux principes de matérialité des IFRS, seules les dépréciations ayant une incidence significative sur les comptes sont enregistrées.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.



3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos- couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Evaluation

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût amorti de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.



➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.



3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en autres dettes à la juste valeur en contrepartie des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.8 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.



➤ **Autres réserves**

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type TSS dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres.

➤ **Ecart de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.6).

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

• **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.



Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres, en application de l'option Sorie.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.10 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

➤ Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.11 OPERATIONS TECHNIQUES

3.11.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.11.2.c).



➤ Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficiaire d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans la note 3.11.3.

3.11.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs a des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.



❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ Passifs techniques relatifs a des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

❖ Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.



❖ Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en oeuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.



Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.11.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.



3.11.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.11.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.11.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.12 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires. Par ailleurs, la réserve de capitalisation est intégrée dans la base de calcul de l'impôt différé.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du groupe (ou directeur général du groupe) en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 22.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.



Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance Vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA. »

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.



4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL - BILAN

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs incorporels	1 321	2 680	4 001	1 313	2 688	4 001
Placements des activités d'assurance	74 123	8 465	82 589	71 090	8 395	79 486
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	3 446		3 446	3 317		3 317
Investissements dans les entreprises associées	71	123	194	72	119	192
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 096	342	1 438	1 033	333	1 366
Autres actifs	8 139	1 742	9 881	5 720	1 650	7 370
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	869	505	1 374	945	622	1 567
Actif total consolidé	89 065	13 857	102 922	83 490	13 808	97 297
Provisions pour risques et charges	434	172	606	426	155	581
Dettes de financement	3 071	20	3 091	3 863	18	3 881
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	45 942	7 707	53 650	42 649	7 677	50 325
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	21 579	1 321	22 900	21 009	1 229	22 238
Participation aux bénéfices différée passive	26		26	34		34
Ressources des activités du secteur bancaire	3 176		3 176	2 973		2 973
Autres passifs	12 054	745	12 799	9 115	775	9 890
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	86 282	9 965	96 247	80 068	9 854	89 922



NOTE 1.1.2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	7 020	2 012	9 033	6 737	2 008	8 746
Produit net bancaire, net du coût du risque	115		115	113		113
Produits des placements	1 427	209	1 636	1 448	234	1 683
Charges des placements	(394)	(26)	(420)	(403)	(28)	(431)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	204	24	228	112	25	137
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(103)	(4)	(107)	7	15	22
Variation des dépréciations sur placements	(5)	(7)	(12)	(9)	(6)	(15)
Total des produits des activités ordinaires	8 264	2 209	10 473	8 007	2 247	10 253
Charges des prestations des contrats	(6 377)	(1 544)	(7 921)	(6 219)	(1 564)	(7 783)
Produits sur cession en réassurance	157	25	182	223	50	273
Charges sur cession en réassurance	(278)	(60)	(337)	(283)	(116)	(399)
Charges d'exploitation bancaire	(110)		(110)	(108)		(108)
Frais d'acquisition des contrats	(759)	(363)	(1 122)	(811)	(358)	(1 169)
Frais d'administration	(316)	(134)	(450)	(346)	(136)	(482)
Autres produits et charges opérationnels courants	(470)	(22)	(492)	(327)	(18)	(345)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	112	112	223	135	105	240
Autres produits et charges opérationnels	(16)	(27)	(44)	(63)	(68)	(131)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	95	84	179	72	37	109
Charges de financement	(64)	(1)	(66)	(64)	(1)	(65)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1		2	1	4	5
Impôts sur les résultats	2	(24)	(22)	8	71	79
Résultat net de l'ensemble combiné	35	59	93	17	111	128
Dont Intérêts minoritaires	15		15	17	1	18
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	20	58	78	0	110	110



NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	30.06.2010										TOTAL
	France					International					
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	
Primes acquises	2 983	4 037			7 020	1 446	567			2 012	9 033
Produit net bancaire, net du coût du risque			115		115						115
Produits des placements	293	1 126		8	1 427	97	109		2	209	1 636
Charges des placements	(127)	(273)		6	(394)	(17)	(9)		(1)	(26)	(420)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	51	154		(1)	204	16	8			24	228
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(73)		(30)	(103)	(1)	(3)			(4)	(107)
Variation des dépréciations sur placements	(3)	(1)		(2)	(5)	(5)	(2)			(7)	(12)
Total des produits des activités ordinaires	3 198	4 970	115	(19)	8 264	1 536	671		2	2 209	10 473
Charges des prestations des contrats	(2 297)	(4 081)			(6 377)	(1 014)	(530)			(1 544)	(7 921)
Produits sur cession en réassurance	140	17			157	18	7			25	182
Charges sur cession en réassurance	(257)	(21)			(278)	(51)	(9)			(60)	(337)
Charges d'exploitation bancaire			(110)		(110)						(110)
Frais d'acquisition des contrats	(508)	(251)			(759)	(296)	(67)			(363)	(1 122)
Frais d'administration	(161)	(155)			(316)	(93)	(41)			(134)	(450)
Autres produits et charges opérationnels courants	(196)	(211)	4	(66)	(470)	(17)	(3)		(2)	(22)	(492)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(81)	269	9	(85)	112	84	28		(1)	112	223
Autres produits et charges opérationnels	(4)	(10)		(2)	(16)	(25)	(2)		(0)	(27)	(44)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(85)	259	9	(87)	95	59	26		(1)	84	179
Charges de financement	(15)	(5)		(44)	(64)				(1)	(1)	(66)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	2			1						2
Impôts sur les résultats	35	(65)	(8)	40	2	(18)	(7)			(24)	(22)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	(66)	191	1	(92)	35	42	19		(2)	59	93
dont Intérêts minoritaires	11	4			15						15
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(76)	187	1	(91)	20	42	19		(2)	58	78



COMPTE DE RÉSULTAT	30.06.2009										TOTAL
	France					International					
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	
Primes acquises	2 882	3 855			6 737	1 406	602			2 008	8 746
Produit net bancaire, net du coût du risque			113		113					0	113
Produits des placements	319	1 122		7	1 448	110	122		2	234	1 683
Charges des placements	(133)	(259)		(11)	(403)	(18)	(9)		(1)	(28)	(431)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	15	97			112	11	14			25	137
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	13	(8)		2	7	3	12			15	22
Variation des dépréciations sur placements	(7)	(2)			(9)	(2)	(4)			(6)	(15)
Total des produits des activités ordinaires	3 089	4 805	113	(2)	8 006	1 510	737		1	2 248	10 253
Charges des prestations des contrats	(2 345)	(3 874)			(6 219)	(987)	(577)			(1 564)	(7 783)
Produits sur cession en réassurance	185	38			223	38	12			50	273
Charges sur cession en réassurance	(257)	(26)			(283)	(103)	(13)			(116)	(399)
Charges d'exploitation bancaire			(108)		(108)					0	(108)
Frais d'acquisition des contrats	(509)	(302)			(811)	(289)	(69)			(358)	(1 169)
Frais d'administration	(182)	(164)			(346)	(100)	(36)			(136)	(482)
Autres produits et charges opérationnels courants	(168)	(96)	5	(68)	(327)	(13)	(3)		(2)	(18)	(345)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(187)	381	10	(70)	135	56	50		(1)	105	240
Autres produits et charges opérationnels	(41)	(8)		(14)	(63)	(57)	(11)			(68)	(131)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(228)	373	10	(84)	72	(1)	39		(1)	37	109
Charges de financement	(15)	(4)		(45)	(64)				(1)	(1)	(65)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	2			1	4				4	5
Impôts sur les résultats	87	(108)		29	8	80	(9)			71	79
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	(157)	261	10	(98)	17	83	30		(2)	111	128
Dont Intérêts minoritaires	13	4			17	1				1	18
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(170)	257	10	(98)	0	82	30		(2)	110	110



NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 538	(121)	(186)	3 231	3 507
Pays de l'Europe Centrale et Orientale					
Turquie					
France					
Royaume-Uni					
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France					(29)
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	(4)		(25)	(29)	(161)
Turquie			27	27	(11)
Royaume-Uni	(1)		12	11	4
Grèce					(5)
Espagne					(41)
Tunisie					(32)
Autres mouvements de l'exercice	(5)		14	9	(276)
Valeur à la clôture	3 533	(121)	(172)	3 240	3 231

La valeur brute présentée dans le tableau ci-dessus est diminuée :

- des amortissements cumulés en normes françaises (règlement CRC n°2005.05) au 31 décembre 2003 pour un montant de 560 millions d'euros, et
- des impacts de la mise en application des normes IFRS au 1er janvier 2004, soit une réduction de valeur de 426 millions d'euros.

Ces impacts correspondent à la rupture des conditions d'équilibre des tests « d'impairment ». Cette rupture résulte de la reconnaissance dans la situation nette IFRS de produits antérieurement considérés non encore acquis comptablement dans le cadre de l'ancien référentiel (latent revenant à l'actionnaire, provisions d'égalisation, créances d'impôt...). La mise en cohérence des flux futurs avec les éléments de marge déjà comptabilisés en situation nette IFRS, a entraîné une dépréciation mécanique d'une partie de l'actif incorporel inscrit au bilan dans le cadre de l'ancien référentiel.



Autres mouvements de l'exercice :

Outre les mouvements liés aux différences de cours de conversion des écarts d'acquisition au bilan, les mouvements suivants ont été enregistrés.

Pays de l'Europe Centrale et Orientale

Un protocole d'accord est intervenu le 23 février 2010 avec OTP Bank concernant la prise en charge d'une partie des frais d'étude du dossier d'acquisition des filiales d'assurance du Groupe OTP. Cet accord s'est traduit par une diminution du prix d'acquisition pour un montant de 4 millions d'euros.

Royaume-Uni

Les prix d'acquisition des cabinets de courtage acquis au cours de l'exercice 2007 (Bollington Ltd et Lark Insurance Broking Group) sont constitués d'options de vente inconditionnelles accordées aux vendeurs. La valorisation de ces options est assise sur les performances financières réalisées par ces cabinets postérieurement à leur intégration au groupe.

Au 30 juin 2010, l'évaluation des options a été révisée, générant ainsi une diminution du complément de prix à verser aux vendeurs pour un montant de 1 million d'euros.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1^{er} semestre 2010, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

Il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2009, le groupe a procédé par mesure de prudence à une dépréciation de 113 millions d'euros de la quote-part d'écart d'acquisition relative à la prime stratégique portant sur un démarrage d'activité dans les pays émergents (Russie, Ukraine, Croatie, Serbie, Monténégro) dans le cadre du partenariat avec le groupe OTP Bank. Compte tenu du contexte de crise financière qui a impacté cette zone, Groupama a repoussé le démarrage de son activité d'assurance dans ces pays.



NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 029	(113)	(154)	762	791
Italie	781			781	781
Turquie	262		14	276	248
Espagne	131	(3)		128	128
Royaume-Uni	185	(4)	(31)	149	138
Grèce	137			137	137
Total International	2 525	(121)	(172)	2 233	2 224
Groupama Gan Vie	469			469	469
Gan Assurances IARD	196			196	196
Gan Eurocourtage IARD	168			168	168
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	174			174	174
Total France et Outre-mer	1 007			1 007	1 007
Valeur à la clôture	3 532	(121)	(172)	3 240	3 231



NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	678	1 121	1 799	535	957	1 492
Augmentation	2	105	107	137	246	383
Diminution		(10)	(10)		(86)	(86)
Ecarts de conversion	15		15	6		6
Variation de périmètre					4	4
Valeur brute à la clôture	695	1 216	1 911	678	1 121	1 799
Amortissements cumulés à l'ouverture	(142)	(800)	(942)	(79)	(689)	(768)
Augmentation	(23)	(88)	(111)	(61)	(156)	(217)
Diminution		3	3		45	45
Ecarts de conversion	(11)		(11)	(2)		(2)
Variation de périmètre						
Amortissements cumulés à la clôture	(176)	(885)	(1 061)	(142)	(800)	(942)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(77)	(10)	(87)	(15)	(11)	(26)
Dépréciation durable comptabilisée				(62)		(62)
Dépréciation durable reprise					1	1
Ecarts de conversion	(3)		(3)			
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(80)	(10)	(90)	(77)	(10)	(87)
Valeur nette à l'ouverture	459	311	770	441	257	698
Valeur nette à la clôture	439	321	760	459	311	770

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques.

Au global, la dotation semestrielle aux amortissements des valeurs de portefeuille du groupe au cours du semestre représente une charge de 23 millions d'euros au 30 juin 2010.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne. La hausse de ce poste correspond au développement en interne d'un logiciel de gestion des contrats d'assurance (RIVAGE).



NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	4 062	506	4 568	3 782	613	4 395
Acquisitions	93	9	102	458	13	471
Variation de périmètre	5	(35)	(30)	44		44
Dépenses ultérieures						0
Production immobilisée de l'exercice	10		10	22		22
Transfert de/vers les immeubles en UC						0
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(63)		(63)	12		12
Ecart de conversion	3		3			0
Cessions	(53)	(7)	(60)	(256)	(120)	(376)
Valeur brute à la clôture	4 057	473	4 530	4 062	506	4 568
Amortissements cumulés à l'ouverture	(880)	0	(880)	(835)	0	(835)
Augmentation	(43)		(43)	(89)		(89)
Entrées de périmètre				(8)		(8)
Transfert de/vers les immeubles en UC						0
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	20		20	(1)		(1)
Diminution	18		18	53		53
Amortissements cumulés à la clôture	(885)	0	(885)	(880)	0	(880)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(11)	(5)	(16)	(11)	(5)	(16)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise	2		2			
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(5)	(14)	(11)	(5)	(16)
Valeur nette à l'ouverture	3 171	501	3 672	2 936	608	3 544
Valeur nette à la clôture	3 163	468	3 631	3 171	501	3 672
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 612	787	7 399	6 490	777	7 267
Plus-values latentes	3 449	319	3 768	3 319	276	3 595

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires (notamment Silic) ainsi qu'à des impositions.

Les plus values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au Groupe s'élèvent à 1,81 milliard d'euros au 30 juin 2010 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts).

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 116 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 108 millions au 31 décembre 2009. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 120 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 4 millions d'euros au 30 juin 2010, identique à celui du 31 décembre 2009).



NOTE 4.1 - IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	3 933	125	4 058	473		473	3 939	123	4 062	506		506
Amortissements cumulés	(861)	(25)	(885)				(857)	(23)	(880)			
Dépréciation durable	(10)		(10)	(5)		(5)	(11)		(11)	(5)		(5)
Valeur nette à la clôture	3 063	100	3 163	468		468	3 071	100	3 171	501		501
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 359	253	6 612	787		787	6 247	243	6 490	777		777
Plus values latentes	3 296	153	3 449	319		319	3 176	143	3 319	276		276

**NOTE 4.2 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE****NOTE 4.2.1 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE - FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	1 644	2 289	3 933	318	155	473	1 567	2 372	3 939	348	158	506
Amortissements cumulés	(346)	(514)	(861)				(327)	(530)	(857)			0
Dépréciation durable	(5)	(4)	(10)	(1)	(3)	(5)	(5)	(6)	(11)	(1)	(4)	(5)
Valeur nette à la clôture	1 292	1 771	3 063	316	151	468	1 235	1 836	3 071	347	154	501
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 607	3 752	6 359	545	242	787	2 412	3 835	6 247	529	248	777
Plus values latentes	1 315	1 981	3 296	229	90	319	1 177	1 999	3 176	182	94	276

NOTE 4.2.2 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	46	78	125				45	77	123			
Amortissements cumulés	(11)	(14)	(25)				(10)	(13)	(23)			
Dépréciation durable			0									
Valeur nette à la clôture	35	65	100				35	64	100			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	108	145	253				103	140	243			
Plus values latentes	73	80	153				68	76	143			



NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 337	73	1 410	1 184	78	1 263
Acquisitions	8		8	161	8	169
Entrées de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	37		37	63	(1)	62
Transfert de/vers les immeubles de placement	63		63	(12)		(12)
Ecart de conversion			0	(1)		(1)
Cessions	(4)	(2)	(6)	(59)	(12)	(71)
Valeur brute à la clôture	1 442	71	1 512	1 337	73	1 410
Amortissements cumulés à l'ouverture	(276)	0	(276)	(263)	0	(263)
Augmentation	(15)		(15)	(39)		(39)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	(20)		(20)	1		1
Diminution	1		1	25		25
Amortissements cumulés à la clôture	(310)	0	(310)	(276)	0	(276)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(3)	(5)	(8)	(5)	(5)	(10)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise				2		2
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(3)	(5)	(8)	(3)	(5)	(8)
Valeur nette à l'ouverture	1 058	68	1 126	917	73	990
Valeur nette à la clôture	1 129	66	1 194	1 058	68	1 126
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 521	90	1 611	1 432	93	1 525
Plus-values latentes	392	24	417	374	25	399



NOTE 5.1 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 350	92	1 441	72		72	1 245	91	1 337	73		73
Amortissements cumulés	(303)	(7)	(310)				(269)	(7)	(276)			
Dépréciation durable	(2)		(3)	(6)		(6)	(2)		(3)	(5)		(5)
Valeur nette à la clôture	1 045	84	1 129	66		66	975	84	1 058	68		68
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 406	115	1 521	90		90	1 315	117	1 432	93		93
Plus values latentes	361	31	392	24		24	341	33	374	25		25

**NOTE 5.2 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE****NOTE 5.2.1 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE - FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	681	669	1 350	21	51	72	622	623	1 245	17	56	73
Amortissements cumulés	(111)	(192)	(303)				(92)	(177)	(269)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(1)	(4)	(6)	(1)	(1)	(2)	(1)	(4)	(5)
Valeur nette à la clôture	570	475	1 045	20	46	66	529	445	974	16	52	68
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	710	697	1 406	29	62	90	655	660	1 315	25	68	93
Plus values latentes	139	222	361	9	16	24	126	215	341	9	16	25

NOTE 5.2.2 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	35	57	92				34	57	91			
Amortissements cumulés	(3)	(4)	(7)				(3)	(4)	(7)			
Dépréciation durable			(0)						0			
Valeur nette à la clôture	31	52	84				31	53	84			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	45	69	115				48	69	117			
Plus values latentes	14	17	31				17	16	33			



NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	73 453	70 198
Actifs évalués au coût amorti	527	653
Total placements financiers hors UC	73 980	70 852

Le total des placements (hors immobiliers, hors UC et hors dérivés) au 30 juin 2010 s'élève à 73 980 millions d'euros et présente une augmentation de 3 128 millions d'euros.

Le montant réinvesti issu de la trésorerie des titres mis en pension s'élève à 5 873 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 2 841 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 6.1 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	12 417	450	12 867	10 314	430	10 744	(2 103)	(20)	(2 123)
Obligations et autres placements à revenu fixe	41 272	6 527	47 799	41 239	6 457	47 696	(33)	(70)	(103)
Autres	9	1	10	9	1	10			
Total actifs disponibles à la vente	53 698	6 978	60 676	51 562	6 888	58 450	(2 136)	(90)	(2 226)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	3 937	24	3 961	3 937	24	3 961			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	1 751	168	1 919	1 751	168	1 919			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	388	20	408	388	20	408			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 308	94	3 402	3 308	94	3 402			
Autres titres classés en "trading"	2 664		2 664	2 664		2 664			
Autres titres classés en "held for trading"	2 638	11	2 649	2 638	11	2 649			
Total actifs de transaction	14 686	317	15 003	14 686	317	15 003			
Total placements évalués à la juste valeur	68 384	7 295	75 679	66 248	7 205	73 453	(2 136)	(90)	(2 226)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2010, les plus et moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à -2 226 millions d'euros et 97 millions d'euros contre -701 millions d'euros et 75 millions d'euros au 31 décembre 2009.



La dégradation des moins-values latentes par rapport au 31 décembre 2009 s'explique principalement par l'évolution des indices boursiers pour la poche actions (notamment sur les titres stratégiques).

Le groupe a enregistré au 30 juin 2010 sur ses placements financiers évalués à la juste valeur une charge de dépréciation à caractère durable de 10 millions d'euros. Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 266 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 256 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs d'assurance représentent 0,36% des placements du groupe.

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2010 son activité de mise en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont pratiquées sous 2 formes distinctes :

- Des mises en pension d'investissement : Au 30 juin 2010, le montant concerné est de 5 297 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques. Ces fonds sont exclusivement constitués de titres euro-gouvernementaux notés AAA/AA et sont détenus en direct dans le cadre d'un mandat de gestion obligataire signé avec Groupama Asset Management.
- Des mises en pension de financement conjoncturel : Le montant au 30 juin 2010 est de 576 millions d'euros. Pour cette nature d'opération, la trésorerie est réinvestie sous différentes formes de placement.

Les investissements du groupe en obligations émises par les Etats considérés comme « non core », c'est-à-dire Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne, représentent 14 445 millions d'euros au 30 juin 2010. La moins-value latente sur ces titres, comptabilisée dans les fonds propres au travers de la réserve de réévaluation, représente au 30 juin 2010 un montant de -317 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

Comme mentionné au point 3.2.1 des principes comptables, le groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2010 à un changement de calibrage de ses critères de dépréciation durable pour mieux refléter les pratiques de marché dans le contexte de crise profonde qui marque aujourd'hui les économies occidentales.

Une indication objective de baisse prolongée est désormais constatée lorsque le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois (au lieu de 24 mois lors de l'arrêté précédent) et pour les titres stratégiques sur les 48 derniers mois (au lieu de 36 mois lors de l'arrêté précédent).

Ce changement de calibrage a une incidence négligeable sur le résultat au 1^{er} janvier 2010 ou au 31 mai 2010 et de -134 millions d'euros au 30 juin 2010 net d'impôt et de participation aux bénéfices. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution à la hausse des marchés financiers depuis le 30 juin 2010, cette incidence nette d'impôt et de participation aux bénéfices s'élèverait à -113 millions d'euros au 27 juillet 2010.

S'agissant des titres stratégiques décrits en annexe 6.5, le changement de calibrage n'a aucune incidence en matière de provision, qu'il soit évalué au 1^{er} janvier 2010, au 31 mai 2010 ou au 30 juin 2010.



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	11 972	509	12 481	11 083	513	11 596	(889)	4	(885)
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 217	6 189	46 406	40 381	6 208	46 589	164	19	183
Autres	45	1	46	46	1	47	1		1
Total actifs disponibles à la vente	52 234	6 699	58 933	51 510	6 722	58 232	(724)	23	(701)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	3 849	28	3 877	3 849	28	3 877			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	2 031	143	2 174	2 031	143	2 174			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	232	18	250	232	18	250			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 254	132	3 386	3 254	132	3 386			
Autres titres classés en "trading"	1 224		1 224	1 224		1 224			
Autres titres classés en "held for trading"	1 044	12	1 056	1 044	12	1 056			
Total actifs de transaction	11 634	333	11 967	11 634	333	11 967			
Total placements évalués à la juste valeur	63 868	7 032	70 900	63 144	7 055	70 199	(724)	23	(701)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.2 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ

NOTE 6.2.1 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ - FRANCE

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	10 061	2 356	12 417	8 357	1 957	10 314	(1 704)	(399)	(2 103)
Obligations	33 443	7 829	41 272	33 416	7 823	41 239	(27)	(6)	(33)
Autres	7	2	9	7	2	9			
Total actifs disponibles à la vente	43 511	10 187	53 698	41 781	9 781	51 562	(1 731)	(405)	(2 136)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	3 190	747	3 937	3 190	747	3 937			
Actions classées en "held for trading"	1 419	332	1 751	1 419	332	1 751			
Obligations classées en "trading"	314	74	388	314	74	388			
Obligations classées en "held for trading"	2 680	628	3 308	2 680	628	3 308			
Autres titres classés en "trading"	2 159	505	2 664	2 159	505	2 664			
Autres titres classés en "held for trading"	2 138	500	2 638	2 138	500	2 638			
Total actifs de transaction	11 900	2 786	14 686	11 900	2 786	14 686			
Total placements évalués à la juste valeur	55 412	12 972	68 384	53 681	12 567	66 248	(1 731)	(405)	(2 136)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	9 900	2 072	11 972	9 165	1 918	11 083	(735)	(154)	(889)
Obligations	33 255	6 962	40 217	33 391	6 990	40 381	136	28	164
Autres	37	8	45	38	8	46	1		1
Total actifs disponibles à la vente	43 192	9 042	52 234	42 594	8 916	51 510	(598)	(126)	(724)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	3 183	666	3 849	3 183	666	3 849			
Actions classées en "held for trading"	1 679	352	2 031	1 679	352	2 031			
Obligations classées en "trading"	192	40	232	192	40	232			
Obligations classées en "held for trading"	2 691	563	3 254	2 691	563	3 254			
Autres titres classés en "trading"	1 012	212	1 224	1 012	212	1 224			
Autres titres classés en "held for trading"	863	181	1 044	863	181	1 044			
Total actifs de transaction	9 620	2 014	11 634	9 620	2 014	11 634			
Total placements évalués à la juste valeur	52 812	11 056	63 868	52 214	10 930	63 144	(598)	(126)	(724)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.2.2 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	203	247	450	194	236	430	(9)	(11)	(20)
Obligations	2 939	3 588	6 527	2 908	3 549	6 457	(32)	(38)	(70)
Autres		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	3 142	3 836	6 978	3 101	3 786	6 888	(41)	(49)	(90)
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	11	13	24	11	13	24			
Actions classées en "held for trading"	76	92	168	76	92	168			
Obligations classées en "trading"	9	11	20	9	11	20			
Obligations classées en "held for trading"	42	52	94	42	52	94			
Autres titres classés en "trading"									
Autres titres classés en "held for trading"	5	6	11	5	6	11			
Total actifs de transaction	143	174	317	143	174	317			
Total placements évalués à la juste valeur	3 284	4 010	7 295	3 244	3 961	7 205	(41)	(49)	(90)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	231	278	509	233	280	513	2	2	4
Obligations	2 810	3 379	6 189	2 818	3 390	6 208	8	11	19
Autres		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	3 041	3 658	6 699	3 051	3 671	6 722	10	13	23
Actifs de transaction									
Actions classées en "trading"	13	15	28	13	15	28			
Actions classées en "held for trading"	65	78	143	65	78	143			
Obligations classées en "trading"	8	10	18	8	10	18			
Obligations classées en "held for trading"	60	72	132	60	72	132			
Autres titres classés en "trading"									
Autres titres classés en "held for trading"	5	7	12	5	7	12			
Total actifs de transaction	151	182	333	151	182	333			
Total placements évalués à la juste valeur	3 192	3 840	7 032	3 202	3 853	7 055	10	13	23

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.3 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	30.06.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions									
Actifs disponibles à la vente	12 417	450	12 867	10 314	430	10 744	(2 103)	(20)	(2 123)
Actifs classés en "trading"	3 937	24	3 961	3 937	24	3 961			
Actifs classés en "held for trading"	1 751	168	1 919	1 751	168	1 919			
Total actions	18 105	642	18 747	16 002	622	16 624	(2 103)	(20)	(2 123)
Obligations									
Actifs disponibles à la vente	41 272	6 527	47 799	41 239	6 457	47 696	(33)	(70)	(103)
Actifs classés en "trading"	388	20	408	388	20	408			
Actifs classés en "held for trading"	3 308	94	3 402	3 308	94	3 402			
Total obligations	44 968	6 641	51 609	44 935	6 571	51 506	(33)	(70)	(103)
Autres									
Actifs disponibles à la vente	9	1	10	9	1	10			
Actifs classés en "trading"	2 664		2 664	2 664		2 664			
Actifs classés en "held for trading"	2 638	11	2 649	2 638	11	2 649			
Total autres	5 311	12	5 323	5 311	12	5 323			
Total placements évalués à la juste valeur	68 384	7 295	75 679	66 248	7 205	73 453	(2 136)	(90)	(2 226)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions									
Actifs disponibles à la vente	11 972	509	12 481	11 083	513	11 596	(889)	4	(885)
Actifs classés en "trading"	3 849	28	3 877	3 849	28	3 877			
Actifs classés en "held for trading"	2 031	143	2 174	2 031	143	2 174			
Total actions	17 852	680	18 532	16 963	684	17 647	(889)	4	(885)
Obligations									
Actifs disponibles à la vente	40 217	6 189	46 406	40 381	6 208	46 589	164	19	183
Actifs classés en "trading"	232	18	250	232	18	250			
Actifs classés en "held for trading"	3 254	132	3 386	3 254	132	3 386			
Total obligations	43 703	6 339	50 042	43 867	6 358	50 225	164	19	183
Autres									
Actifs disponibles à la vente	45	1	46	46	1	47	1		1
Actifs classés en "trading"	1 224		1 224	1 224		1 224			
Actifs classés en "held for trading"	1 044	12	1 056	1 044	12	1 056			
Total autres	2 313	13	2 326	2 314	13	2 327	1		1
Total placements évalués à la juste valeur	63 868	7 032	70 900	63 144	7 055	70 199	(724)	23	(701)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 - PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Prêts	164	94	258	169	92	261
Dépôts	110	99	209	127	159	286
Autres	59	2	61	105	2	107
Prêts et créances	333	195	528	401	253	654
Total actifs évalués au coût amorti	333	195	528	401	253	654

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti est inchangé par rapport au 31 décembre 2009 à 4 millions d'euros.



NOTE 6.5 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIETES NON CONSOLIDEES

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Bolloré Investissement	4,30%	130	140	10	4,31%	130	122	(8)
Société Générale	4,25%	1 760	1 083	(677)	4,24%	1 749	1 534	(215)
Lagardère	2,01%	99	68	(31)	2,01%	97	75	(22)
Veolia Environnement	5,68%	796	546	(250)	5,72%	796	653	(143)
Saint Gobain	1,97%	443	315	(128)	1,98%	442	387	(55)
Eiffage	6,73%	380	217	(163)	6,73%	358	239	(119)
Sociétés Françaises		3 608	2 369	(1 239)		3 572	3 010	(562)
Médiobanca	4,93%	500	263	(237)	4,93%	500	357	(143)
OTP Bank	8,28%	629	386	(210)	9,16%	657	516	(108)
Sociétés Étrangères		1 129	649	(447)		1 157	873	(251)
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		4 737	3 018	(1 686)		4 729	3 883	(813)

(1) La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques ».

Comme rappelé au point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

**NOTE 6.6 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR**

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

en millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions	10 226	149	369	10 744	11 130	141	325	11 596
Obligations	46 591	737	368	47 696	45 451	458	680	46 589
Autres	9		1	10	37		10	47
Total actifs disponibles à la vente	56 826	886	738	58 450	56 617	599	1 016	58 232
Actifs de transaction								
Actions	10 729	2	444	11 176	5 647		404	6 051
Obligations	3 582	91	136	3 810	3 523	5	108	3 636
Autres	6		11	17	2 277		3	2 280
Total actifs de transaction	14 317	94	591	15 002	11 447	5	515	11 967
Placements de contrats en UC	2 585	361	698	3 644	2 795	189	672	3 657
Instruments dérivés actifs et passifs		(178)		(178)	0	10	(2)	8
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	73 728	1 163	2 028	76 918	70 859	804	2 200	73 864

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 140 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 319 millions d'euros au 30 juin 2010. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements en niveau 3, il s'agit pour les actions principalement de parts de fonds de private equity et pour les obligations, d'obligations corporate à taux variable.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 126 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2009.

**NOTE 7 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC**

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Titres à revenu variable et assimilés		13	13		16	16
Obligations		635	635	6	636	642
Parts d'OPCVM d'actions	2 581	51	2 631	2 561	55	2 615
Parts d'OPCVM obligataires et autres	86	86	171	82	81	163
Autres placements		98	98		119	119
Sous-total placements financiers en UC	2 666	882	3 549	2 649	906	3 555
Immobilier de placement en UC	95		95	102		102
Sous-total immobilier de placement en UC	95		95	102		102
Total des placements représentant les engagements en UC	2 762	882	3 644	2 751	906	3 657

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.



NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	30.06.2010					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	134	(307)			134	(307)
Options						
Contrats à terme de devises		(1)				(1)
Autres	6	(10)		(1)	6	(11)
Total	140	(318)		(1)	140	(319)

En millions d'euros	31.12.2009					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	158	(164)		(2)	158	(166)
Options	21				21	
Contrats à terme de devises		(2)				(2)
Autres		(3)				(3)
Total	179	(169)		(2)	179	(171)

**NOTE 9 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE****NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banques centrales, CCP	117		117	41		41
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 343		1 343	819		819
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	63		63	17		17
Prêts et créances sur les établissements de crédit	207		207	563		563
Prêts et créances sur la clientèle	1 430	(22)	1 408	1 431	(20)	1 410
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	309		309	466		466
Immeubles de placement						
Total emplois des activités du secteur bancaire	3 469	(22)	3 446	3 337	(20)	3 317

Suivi des titres reclassés en 2008 de la catégorie « Trading » à la catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » :

Conformément à l'amendement d'IAS 39 adopté le 15 octobre 2008, un reclassement en 2008 de la catégorie trading à la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance d'un portefeuille d'obligations bancaires à taux révisable a eu lieu.

La variation de valeur, qui aurait été constatée dans les comptes si ces actifs n'avaient pas été reclassés, est sans impact significatif sur le résultat au 30 juin 2010. La juste valeur de ces actifs est de 229 millions d'euros.

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 148	728
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	341	305
Dettes envers la clientèle	1 683	1 935
Dettes représentées par des titres	5	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total des ressources des activités du secteur bancaire	3 176	2 973

Au cours du 1^{er} semestre 2010, les émissions de titres de créances négociables représentés par des certificats de dépôt ont progressé de 420 millions d'euros. Ces ressources ont été placées principalement en obligations et autres titres à revenu fixe.

Les dettes envers la clientèle (1 683 millions d'euros) sont en recul principalement sous l'effet de la volatilité récurrente des dépôts de la clientèle entreprises et OPCVM. Cette évolution se reflète dans les postes de l'activité interbancaire.

**NOTE 10 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES**

En millions d'euros	30.06.2010		31.12.2009	
	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat
Günes Sigorta	38	(4)	41	2
Socomie	(2)	(1)	(1)	(1)
Cegid	73	2	73	5
Star	85	4	79	6
Total Investissements dans les entreprises associées	194	2	192	11

La valeur d'équivalence des titres Günes, qui représente la quote-part des capitaux propres retraités, a diminué de 3 millions d'euros au cours de la période suite à la prise en compte de la quote-part de résultat et de l'effet de change.

Socomie a pour sa part enregistré une perte de 1 million d'euros, ce qui diminue la valeur d'équivalence par rapport à celle du 31 décembre 2009.



NOTE 11 –PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'Euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	40	67	107	25	56	80
Provisions pour sinistres à payer	853	215	1 068	851	232	1 083
Autres provisions techniques	162	21	183	118	7	125
Total	1 055	304	1 359	994	295	1 288
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	16	33	49	15	33	48
Provisions pour sinistres à payer	10	6	16	9	6	15
Provisions pour participation aux bénéfices	9		9	10		10
Autres provisions techniques	3		3	4		4
Total	39	39	77	38	39	76
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	1	0	1	1	0	1
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 095	342	1 438	1 033	333	1 366

**NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE****NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE**

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Participation aux bénéfices différée active	1 246	67	1 314	293	38	331
Total participation aux bénéfices différée active	1 246	67	1 314	293	38	331

La participation aux bénéfices différée active provient essentiellement des moins-values latentes en application du principe de la comptabilité reflet.

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2010 sont compris, en France, dans une fourchette entre 81,0% et 78,3% contre 81,2% et 73,8% au 31 décembre 2009.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

Le test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active mentionné dans les principes du groupe vise à démontrer que les participations qui seront servies aux assurés dans le futur permettent d'absorber les moins-values latentes des actifs de placement sans que le groupe ne se trouve confronté à des rachats massifs.

Le groupe a procédé à un test de projection des rendements futurs pour lesquels les taux de réinvestissement des obligations d'Etat (OAT) se situent à 4,50% en 2012 et au-delà (scénario central).

Un test de sensibilité a été mené avec des hypothèses de courbe des taux se situant à 3,50% pour l'OAT en 2012 et au-delà.

Selon ces différents scénarios, le groupe peut justifier de la recouvrabilité de sa participation différée active dans la mesure où il a la capacité à servir une participation aux bénéfices en ligne avec les conditions de taux à 10 ans tout en prélevant la marge financière, et ce sans déclencher de rachats significatifs.

NOTE 12.2 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	23		23	26		26
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers	3		3	8		8
Total participation aux bénéfices différée passive	26		26	34		34

**NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES ACTIFS****NOTE 13.1 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE**

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation		
Réserve de capitalisation	(552)	(532)
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (net de participation aux bénéfices différée)	(223)	(177)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(54)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(115)	(120)
Autres différences sur retraitements de consolidation	14	(26)
Frais d'acquisition non-vie reportés	(68)	(65)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	425	442
Plus-values en sursis d'imposition	(7)	(9)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	8	8
Couverture de change	12	8
Autres différences temporaires fiscales	9	8
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(552)	(516)
Activation des déficits ordinaires	140	109
Impôts différés enregistrés au bilan	(412)	(407)
dont actif	456	396
dont passif	(868)	(803)

Le groupe dispose en outre d'actifs nets non constatés sur les filiales étrangères ainsi que sur le pôle bancaire (Groupama Banque) en France. Le montant de ces actifs non constatés s'élève au 30 juin 2010 à 90 millions d'euros.

**NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE****NOTE 14.1 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2010						31.12.2009	
	France			International			Total	Valeur nette
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Primes acquises non émises	1 073		1 073	85		85	1 158	951
Assurés, intermédiaires et autres tiers	2 086	(40)	2 046	692	(68)	624	2 670	1 536
Comptes courants coassureurs et autres tiers	39	(1)	38	90	(22)	68	106	95
Comptes courants cédants et rétrocedants	503	(1)	502	19	(1)	17	520	343
Total	3 700	(41)	3 659	886	(91)	796	4 454	2 925

L'évolution du poste « Assurés, intermédiaires et autres tiers » est principalement liée au mode de quittance des primes, qui n'est pas linéaire sur l'exercice comptable.



NOTE 15 – TRESORERIE

NOTE 15.1 – TRESORERIE PORTEE A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
France	869	945
International	505	622
Total	1 374	1 567

NOTE 15.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	1 078	65		1 143	623	43		667
Total	1 078	65		1 143	623	43		667

En millions d'euros	30.06.2010			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	1 142	2	1 079	65
Total	1 142	2	1 079	65

**NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES****Note 16.1 Contraintes réglementaires liées au capital des entreprises d'assurance**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

Note 16.2 Incidence des opérations avec les sociétaires**➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours du premier semestre 2010**

Au cours du 1^{er} semestre 2010, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

➤ Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « *step-up* » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

**Note 16.3 - Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres**

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(2 226)	(702)
Comptabilité reflet	1 460	599
Cash flow hedge et autres variations	(165)	(119)
Impôts différés	(165)	(135)
Part des minoritaires	58	32
Plus ou moins-values latentes nettes part du Groupe	(1 038)	(325)

Le montant d'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72%).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de - 165 millions d'euros se décompose comme suit :

- 146 millions d'euros au titre de la réserve de réévaluation de *cash flow hedge* qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en œuvre par le groupe,
- 19 millions d'euros de réserve de réévaluation de *net investment hedge*

La baisse de la réserve de réévaluation est principalement liée à la diminution des plus ou moins-values latentes notamment sur la poche actions sous l'effet des variations des marchés financiers. Il convient de souligner une hausse des spreads de crédit qui viennent également impacter défavorablement la réserve de réévaluation.



NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2010						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	271	155	426	98	57	155	581
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables	(2)		(2)	18		18	16
Dotations de l'exercice	73	15	88	3	8	11	99
Reprises de l'exercice	(52)	(26)	(78)	(6)	(13)	(19)	(97)
Variations de change				6	1	7	7
Solde à la clôture	290	144	434	119	53	172	606

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice grave au groupe compte tenu des litiges en cours



NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245	750		1 245	1 995
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			1 245	1 245	750		1 245	1 995
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	466	983	397	1 846	660	800	425	1 885
Total dettes de financement	466	983	1 642	3 091	1 410	800	1 670	3 880

L'endettement externe du groupe diminue de près de -789 millions d'euros.

Les dettes subordonnées diminuent de -750 millions d'euros suite au remboursement par anticipation le 22 janvier 2010 de l'emprunt obligataire de TSR émis en juillet 1999.

Les dettes de financement envers le secteur bancaire enregistrent une diminution nette de -39 millions d'euros provenant principalement d'un remboursement par Groupama SA d'une partie du crédit syndiqué et de la progression de l'endettement de la foncière SILIC lié au financement de son développement.



NOTE 18.1 – DETTES DE FINANCEMENT - PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2010			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		1 245	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 826	20	1 656	190
Total	3 071	20	2 901	190

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros.
 - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 150% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 30 juin 2010, la cotation de cette émission s'établit à 70% contre 71,5% au 31 décembre 2009. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

 - la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
 - une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
 - une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 100% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 30 juin 2010, la cotation de cette émission s'établit à 95,5% contre 98% au 31 décembre 2009.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » correspond principalement :

- aux emprunts détenus dans le cadre du financement des programmes immobiliers du groupe. Le montant de cette dette de financement au 30 juin 2010 s'établit à 1 329 millions d'euros contre 1 181 millions d'euros au 31 décembre 2009,
- à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant de 441 millions d'euros contre 643 millions d'euros au 31 décembre 2009.

**NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE****NOTE 19.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE- VENTILATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	26 027	2 082	28 110	24 931	2 150	27 081
Provisions pour sinistres à payer	469	99	568	505	101	606
Provisions pour participation aux bénéfices	454	16	471	669	19	688
Autres provisions techniques	86	19	105	68	40	107
Total Assurance vie	27 036	2 217	29 253	26 172	2 311	28 483
Provisions pour primes non acquises	3 069	1 476	4 545	1 025	1 359	2 384
Provisions pour sinistres à payer	9 658	3 157	12 815	9 448	3 176	12 624
Autres provisions techniques	3 256	107	3 363	3 119	89	3 208
Total Assurance non-vie	15 983	4 740	20 723	13 591	4 624	18 216
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 923	750	3 673	2 885	742	3 627
Total Provisions techniques brutes	45 942	7 707	53 650	42 649	7 677	50 325

L'évolution des passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'explique essentiellement par la progression de l'activité d'assurance de la personne. La poursuite du développement de l'activité en vie capitalisation contribue à cette hausse.

De plus, il est à noter que la structure d'émission du portefeuille des caisses régionales (quittancement pour la plupart d'entre elles au 1^{er} janvier), explique la variation du poste « provisions pour primes non acquises ».

Les tests d'adéquation des passifs menés au 30 juin 2010 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

**NOTE 19.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE****NOTE 19.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	26 027		26 027	24 931		24 931
Provisions pour sinistres à payer	469		469	505		505
Provisions pour participation aux bénéfices	454		454	669		669
Autres provisions techniques	86		86	68		68
Total Assurance vie	27 036	0	27 036	26 173		26 173
Provisions pour primes non acquises	730	2 339	3 069	100	925	1 025
Provisions pour sinistres à payer	1 046	8 612	9 658	775	8 673	9 448
Autres provisions techniques	2 181	1 074	3 256	2 207	912	3 119
Total Assurance non-vie	3 957	12 025	15 983	3 082	10 510	13 592
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 923		2 923	2 885		2 885
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	33 916	12 025	45 942	32 139	10 510	42 649



NOTE 19.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	2 082		2 082	2 150		2 150
Provisions pour sinistres à payer	99		99	101		101
Provisions pour participation aux bénéfices	16		16	19		19
Autres provisions techniques	19		19	40		40
Total Assurance vie	2 217	0	2 217	2 310		2 310
Provisions pour primes non acquises	121	1 355	1 476	95	1 264	1 359
Provisions pour sinistres à payer	115	3 042	3 157	123	3 053	3 176
Autres provisions techniques	4	103	107	10	79	89
Total Assurance non-vie	240	4 500	4 740	228	4 396	4 624
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	750		750	742		742
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	3 207	4 500	7 707	3 280	4 396	7 676



NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	21 905	20 828
Provisions des contrats en UC	208	205
Provisions pour sinistres à payer	178	191
Provisions pour participation aux bénéfices	467	843
Autres provisions techniques	1	19
Total	22 759	22 086
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	17	15
Provisions des contrats en UC	126	136
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	143	151
Total passifs relatifs à des contrats financiers	22 902	22 237



NOTE 21 - AUTRES DETTES

En millions d'euros	30.06.2010			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Personnel créateur	311	7	318	287	17	303
Organismes sociaux	201	12	213	182	12	194
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 468	80	6 548	3 544	106	3 650
Créditeurs divers	545	121	666	661	119	780
Autres dettes	355	62	417	450	58	508
Total	7 880	282	8 162	5 124	311	5 435

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 6 548 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 3 650 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2 898 millions d'euros. Cette évolution provient, essentiellement, de la dette de la mise en pension de titres obligataires, qui s'élève à 6 292 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 3 352 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 21.2 – AUTRES DETTES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Personnel créateur	306		12	318	292		11	303
Organismes sociaux	213	0	0	213	194	0	0	194
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 391	56	101	6 548	3 505	80	65	3 650
Créditeurs divers	647	10	9	666	752	11	17	780
Autres dettes	417			417	508			508
Total	7 974	66	122	8 162	5 250	92	93	5 435

**NOTE 22 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE****NOTE 22.1 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	2 219	316	2 535	2 098	257	2 355
Prévoyance individuelle	422	59	481	417	57	474
Santé individuelle	1 088	59	1 147	1 036	56	1 092
Autres	86		86	90		90
Assurance de la personne individuelle	3 816	433	4 249	3 641	370	4 011
Epargne retraite collective	145	51	196	159	38	197
Prévoyance collective	262	45	307	255	155	410
Santé collective	247	50	297	233	46	279
Autres	188	7	195	165	8	173
Assurance de la personne collective	842	154	995	812	247	1 059
Assurance de la personne	4 658	587	5 244	4 453	617	5 070
Automobile	1 094	944	2 038	1 058	914	1 972
Autres véhicules	97		97	100		100
Habitation	644	236	880	621	225	846
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	295	20	315	286	20	306
Construction	178		178	159		159
Particuliers et professionnels	2 309	1 200	3 508	2 224	1 159	3 383
Flottes	341	66	407	318	58	376
Dommages aux biens entreprises et collectivités	554	200	754	544	182	726
Transport						0
Entreprises et collectivités	895	266	1 161	862	240	1 102
Risques agricoles	424	67	491	426	62	488
Risques climatiques	114		114	113		113
TMA	198		198	195		195
Métiers agricoles	737	67	803	734	62	796
Autres métiers	421	74	495	410	79	489
Assurance de biens et responsabilité	4 361	1 607	5 968	4 230	1 540	5 770
Total	9 019	2 193	11 212	8 683	2 157	10 839

**NOTE 22.2 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE**

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	4 658	4 361	132	9 152	81%	4 453	4 229	144	8 826	80%
Europe du Sud Est	267	739		1 006	9%	333	712		1 045	10%
Europe du Sud Ouest	170	415		585	5%	157	393		550	5%
PECO	101	228		329	3%	78	231		309	3%
Grande Bretagne	49	224		273	2%	48	204		253	2%
Total	5 245	5 968	132	11 345	100%	5 069	5 769	144	10 983	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France
- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie
- Europe du Sud Ouest : Espagne, Portugal et Tunisie
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie
- Royaume Uni

Le chiffre d'affaires combiné enregistre sa plus forte progression en France, tant en assurance de la personne qu'en assurance de biens et responsabilité. Cette évolution est liée à la fois à un développement du portefeuille et à des mesures tarifaires.

A l'International, toutes les zones géographiques affichent un chiffre d'affaires en progression, à l'exception de l'Europe du Sud Est principalement en raison de la fin d'accords commerciaux en Turquie.

NOTE 22.3 - ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	12		12	18	3	21
Commissions (produits)	33	75	109	13	88	101
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10	0	10	2	17	19
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	0	1			
Produits des autres activités		1	1		3	3
Eléments bancaires contribuant au chiffre d'affaires	56	76	132	33	111	144

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

**NOTE 23 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION****NOTE 23.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION - PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Revenus des placements	1 427	209	1 636	1 448	234	1 683
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 072	199	1 271	1 067	220	1 287
Gains sur les opérations de change	33	6	39	39	9	48
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	90	2	92	105	2	108
Revenus des immeubles	231	2	233	237	2	239
Autres produits des placements						1
Charges des placements	(394)	(26)	(420)	(403)	(28)	(431)
Intérêts reçus des réassureurs	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(2)
Pertes sur les opérations de change	(103)	(7)	(111)	(79)	(10)	(89)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(49)	(10)	(59)	(24)	(8)	(32)
Amortissements et provisions sur immeubles	(55)	(1)	(56)	(52)	(1)	(53)
Charges de gestion	(185)	(8)	(193)	(247)	(8)	(255)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	204	24	228	112	25	137
Détenus à des fins de transaction	(13)	5	(8)	123	(5)	117
Disponibles à la vente	194	16	210	(15)	2	(13)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	23	3	27	4	28	33
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(103)	(4)	(107)	7	15	21
Détenus à des fins de transaction	(21)	(3)	(24)	19	6	25
Dérivés	(135)		(135)	(39)		(39)
Ajustements ACAV	53	(1)	52	27	8	35
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(5)	(7)	(12)	(9)	(6)	(15)
Disponibles à la vente	(5)	(7)	(11)	(9)	(6)	(15)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	(1)		(1)			
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 129	197	1 326	1 156	239	1 395

**NOTE 23.2 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)**

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	233	27			260	239	33			272
Actions	138	43	(4)		177	180	41			221
Obligations	1 084	142	(33)		1 193	1 065	(71)	5		999
OPCVM actions	21	37			58	32	58	(32)		58
OPCVM obligations	20		13		33	25	6	51		82
Intérêts sur dépôts espèces	9				9	17				17
Autres produits des placements	131	(21)	(134)	(12)	(36)	125	70	(38)	(15)	142
Produits des placements	1 636	228	(158)	(12)	1 694	1 683	137	(14)	(15)	1 791
Frais internes et externes de gestion	(180)				(180)	(240)				(240)
Autres charges des placements	(240)				(240)	(191)				(191)
Charges des placements	(420)				(420)	(431)				(431)
Produits financiers nets de charges	1 216	228	(158)	(12)	1 274	1 252	137	(14)	(15)	1 360
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			102		102			118		118
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(50)		(50)			(83)		(83)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 216	228	(106)	(12)	1 326	1 252	137	21	(15)	1 395

Les produits des placements nets de charges de gestion diminuent de -69 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par :

- La baisse des revenus financiers de -36 millions d'euros, essentiellement sur les actions,
- La hausse des plus-values réalisées de 91 millions d'euros,
- La baisse de la variation de juste valeur de -127 millions d'euros principalement sur les instruments dérivés.



NOTE 23.3 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	231	23			254	237	4			241
Actions	131	35	(4)		162	172	40			212
Obligations	909	133	(30)		1 012	872	(63)	1		810
OPCVM actions	20	36	(1)		55	31	57	(34)		54
OPCVM obligations	20		13		33	25	5	51		81
Intérêts sur dépôts espèces	1				1	3				3
Autres produits de placements	115	(23)	(133)	(5)	(46)	109	70	(38)	(9)	132
Produits des placements	1 427	204	(155)	(5)	1 471	1 449	113	(20)	(9)	1 533
Frais internes et externes de gestion	(173)				(173)	(232)				(232)
Autres charges des placements	(221)				(221)	(171)				(171)
Charges des placements	(394)				(394)	(403)				(403)
Produits financiers nets de charges	1 033	204	(155)	(5)	1 077	1 046	113	(20)	(9)	1 130
Plus values sur valeurs représentatives de contrats en UC			85		85			103		103
Moins values sur valeurs représentatives de contrats en UC			(32)		(32)			(76)		(76)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 033	204	(102)	(5)	1 130	1 046	113	7	(9)	1 157



NOTE 23.4 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) - INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2010					30.06.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	2	3			5	2	29			31
Actions	7	8			15	8	1			9
Obligations	175	9	(3)		181	193	(8)	4		189
OPCVM actions	1	1	1		3	1	1	2		4
OPCVM obligations					0		1			1
Intérêts sur dépôts espèces	8				8	14				14
Autres produits des placements	16	3	(1)	(6)	12	16			(6)	10
Produits des placements	209	24	(3)	(6)	224	234	24	6	(6)	258
Frais internes et externes de gestion	(7)				(7)	(8)				(8)
Autres charges des placements	(19)				(19)	(20)				(20)
Charges des placements	(26)				(26)	(28)				(28)
Produits financiers nets de charges	183	24	(3)	(6)	198	206	24	6	(6)	230
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats UC			17		17			15		15
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats UC			(18)		(18)			(7)		(7)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	183	24	(4)	(6)	197	206	24	14	(6)	238

**NOTE 24 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS****NOTE 24.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(4 728)	(1 580)	(6 308)	(4 654)	(1 544)	(6 198)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(128)	83	(45)	(154)	49	(104)
Provisions mathématiques	(817)	45	(772)	(744)	21	(723)
Provisions en UC	(49)	(20)	(69)	(13)		(13)
Participation aux bénéfices	(544)	(77)	(621)	(638)	(73)	(712)
Autres provisions techniques	(112)	6	(106)	(16)	(17)	(33)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(6 378)	(1 543)	(7 921)	(6 219)	(1 564)	(7 783)

Les charges de prestations des contrats d'assurance s'élèvent à 7 921 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 7 783 millions d'euros au 30 juin 2009, soit une hausse de 138 millions d'euros.

Cette variation, principalement liée aux sinistres payés aux assurés (+ 110 millions d'euros), témoigne du coût des événements climatiques en Europe et d'une augmentation de la sinistralité, qui ont pesé sur les comptes des caisses régionales.

**NOTE 25 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE****NOTE 25.1 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE- PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	13	8	21	21	16	37
Charges des sinistres	128	5	133	189	35	224
Variation des provisions techniques	12	11	23	12	(1)	11
Participation aux résultats	4	1	5	1		1
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	157	25	182	223	50	273
Primes cédées	(278)	(60)	(337)	(283)	(116)	(399)
Charges sur cession en réassurance	(278)	(60)	(337)	(283)	(116)	(399)
Produits et charges des cessions en réassurance	(121)	(35)	(155)	(60)	(66)	(126)

La diminution des primes cédées pour la zone internationale entre 2010 et 2009 provient essentiellement des pays où le groupe a procédé à des fusions de sociétés filiales donnant lieu à des économies d'échelle.

La baisse de la charge de sinistres cédée en France en 2010 s'explique par les coûts moins importants des événements climatiques du 1^{er} semestre 2010 par rapport à ceux du 1^{er} semestre 2009.

**NOTE 26 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**

	30.06.2010			30.06.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	38	9	47	13	4	17
Charges exceptionnelles non courantes	(55)	(36)	(91)	(76)	(72)	(148)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		0			0	
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(16)	(27)	(44)	(63)	(68)	(131)

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de -44 millions d'euros au 30 juin 2010 contre une charge de -131 millions d'euros au 30 juin 2009.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- Les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de -23 millions d'euros. Ces valeurs de portefeuille sont portées par les entités suivantes :
 - Groupama Assicurazioni : -11 millions d'euros ;
 - Groupama Garancia Biztosito : -5 millions d'euros ;
 - Groupama UK au titre des sociétés de courtage : -3 millions d'euros ;
 - Groupama Seguros Espagne : -2 millions d'euros ;
 - Groupama Sigorta : -2 millions d'euros.
- Les frais de fusion engagés sur l'exercice représentent une charge globale d'un montant de - 6 millions d'euros.

Pour mémoire, au 30 juin 2009, le solde des autres produits et charges opérationnels non courants intégrait la diminution de 41 millions d'euros de l'écart d'acquisition de la société Plus Ultra Generales acquise par Groupama Seguros Espagne en 2002. Ce mouvement est intervenu suite à la détection d'une économie d'impôt future relative à l'amortissement du fonds de commerce pratiqué par la filiale dans les comptes sociaux.

**NOTE 27 - CHARGES DE FINANCEMENT**

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2009
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(66)	(65)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(66)	(65)

La variation des dettes de financement sur la période n'a pas d'impact significatif sur le montant de la charge, compte tenu du fait que l'emprunt obligataire, émis en 1999 et remboursé début 2010, a été remplacé par un emprunt du même montant en octobre 2009.

**NOTE 28 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT****NOTE 28.1 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2009
	France	International	Total	Total
Impôt courant	(2)	(21)	(23)	70
Impôt différé	4	(3)	1	9
Total charge d'impôt	2	(24)	(22)	79

NOTE 28.2 - RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2009
Charge d'impôt théorique	(40)	(16)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	15	59
Impact des différences de taux d'imposition	3	19
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences		17
Charge d'impôt effective	(22)	79

L'impôt sur le résultat correspond à une charge globale de - 22 millions d'euros au 30 juin 2010 contre un produit de 79 millions d'euros au 30 juin 2009. La variation entre les deux semestres s'explique principalement par l'évolution des charges et produits non déductibles ou non imposables qui intégraient au 30 juin 2009, l'activation des déficits antérieurs chez Groupama Insurances ainsi que l'activation de l'impôt différé sur le mali de fusion de Plus Ultra Generales.

Ces éléments pris en compte, le taux effectif d'impôt s'établit à + 19% au 30 juin 2010 contre - 160% au 30 juin 2009.



Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2010		30.06.2009	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	33	34,43%	9	34,43%
Bulgarie	0	10,00%	0	10,00%
Espagne	36	30,00%	(14)	30,00%
Grèce	(2)	24,00%	1	25,00%
Hongrie	12	19,00%	6	20,00%
Italie	32	32,32%	20	32,32%
Portugal	(1)	26,50%	1	26,50%
Roumanie	(3)	16,00%	5	16,00%
Royaume-Uni	13	28,00%	9	28,00%
Slovaquie	(3)	19,00%	(3)	19,00%
Tunisie	4	30,00%	2	30,00%
Turquie	(5)	20,00%	13	20,00%
Total	116		49	



AUTRES INFORMATIONS

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 29.1 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	115	104
Engagements sur titres à recevoir		
Total engagements reçus au titre bancaire	115	104
Engagements reçus sur opérations en devise	59	94
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	59	94
Engagements de financement donnés	279	229
Engagements de garantie donnés	92	83
Engagements sur titres à livrer		
Total engagements donnés au titre bancaire	371	312
Engagements donnés sur opérations en devises	59	94
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	59	94

Les **engagements reçus** hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 115 millions d'euros. Pour les opérations de change au comptant, la situation au 30 juin 2010 fait état d'une position :

de devises achetées contre euros non encore reçues	59 millions d'euros
de devises vendues contre euros non encore livrés	59 millions d'euros

Les **engagements donnés** sont marqués par une accentuation des engagements accordés en faveur de la clientèle qui porte le total d'engagements donnés à 371 millions d'euros.

**NOTE 29.2 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS - ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE**

En millions d'euros	30.06.2010	31.12.2009
Avals, cautions et garanties reçus	664	666
Autres engagements reçus	1 161	1 037
Total engagements reçus hors réassurance	1 825	1 702
Engagements reçus au titre de la réassurance	425	429
Avals, cautions et garanties données	475	1 220
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	607	574
Autres engagements donnés	179	172
Total engagements donnés hors réassurance	1 261	1 965
Engagements donnés au titre de la réassurance	230	253
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	1	1

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 664 millions d'euros et sont composés principalement des engagements reçus suite aux acquisitions de la société Asiban (175 millions d'euros) et des filiales d'assurance d' OTP Bank (288 millions d'euros).

Les **autres engagements reçus hors réassurance** sont principalement constitués des éléments suivants :

- Des engagements dans le cadre de travaux de construction menés par la société Silic à hauteur de 315 millions d'euros qui se décomposent en crédits confirmés non utilisés (234 millions d'euros) et en engagements résiduels sur des travaux en cours (81 millions d'euros).
- Des engagements dans le cadre d'opération d'acquisitions / cessions de sociétés à hauteur de 200 millions d'euros :
 - Garantie reçue de CGU France lors de l'acquisition de CGU Courtage par le Gan en 2002 (150 millions d'euros).
 - Garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena.
- De la facilité de crédit souscrite auprès de la Société Générale pour 560 millions d'euros.

Les **avals, cautions et garanties données** s'élèvent à 475 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICL) par Groupama UK évaluée à 58 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Dettes garanties par des suretés réelles dans le cadre d'investissements immobiliers réalisés par la société Silic pour un montant de 308 millions d'euros.

La variation principale de ce poste provient du cautionnement solidaire consenti par Groupama Holding afin de garantir aux porteurs le remboursement en principal et intérêts de l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros, émis en 1999 sous forme de titres subordonnés remboursables, et qui a été remboursé en janvier 2010.

Les Autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués exclusivement dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 607 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

**Les Autres engagements donnés**

Les autres engagements donnés s'élèvent à 179 millions d'euros et sont composés principalement par les engagements résiduels sur travaux en cours menés par la société Silic pour un montant de 81 millions d'euros.

Les Engagements non valorisés**Clauses de « covenants » :**SILIC :

SILIC s'est engagée contractuellement à respecter plusieurs ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les frais financiers.

Les ratios applicables à plus de 10% de l'endettement bancaire autorisé, tous concours confondus et en cumul, sont les suivants :

Ratios financiers	Dette concernée (1)	Covenants	30.06.2010	2009	30.06.2009
. <u>Endettement bancaire net</u> Actifs immobiliers réévalués	94%	Ratio < 0,45 pour 20 % Ratio < 0,50 pour 74 %	40,0%	36,6%	35,4%
. <u>EBE (Ebitda)</u> Intérêts bancaires (2)	86%	Ratio > 3 pour 9% Ratio > 2,5 pour 54% Ratio > 2 pour 23%	3,12 - 4,00	3,69 - 4,54	4,16 - 5,01
. <u>Actif immobilier Réévalué</u> Actif immobilier gagé	19%	Ratio > 2	4,05	3,96	4,19
. <u>Dette gagée</u> Actif immobilier Réévalué	39%	Ratio < 0,20 pour 21 % Ratio < 0,25 pour 18%	11,5%	12,4%	10,8%
. Actif immobilier Réévalué	38%	Montant > 1 000 M€ pour 22% Montant > 1 500 M€ pour 16%	3 333	3 184	3 068
. Actif Net Réévalué	20%	Montant > 800 M€	1 915	1 934	1 897

(1) : Sur la base de l'endettement bancaire autorisé, hors application des éventuelles clauses de défaut croisé.

(2) : Selon les concours, intérêts capitalisés inclus ou exclus des "intérêts bancaires"

Au 30 juin 2010, comme les exercices précédents, SILIC respectait l'ensemble de ces covenants.

Clauses « Trigger » :Groupama SA :

Par ailleurs, dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

De même, dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).



NOTE 30 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Fusions

La société SCIFMA a absorbé la société FOR'GAN, détenue par Groupama Gan Vie, avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. La nouvelle entité a changé de dénomination et est devenue Société Forestière Groupama à compter du 10 mai 2010.

Sorties de périmètre

La SCI Safragan, filiale de la Compagnie Foncière Parisienne, a été liquidée le 31 mai 2010.

La société immobilière Goubet Petit a été liquidée et la SCI Les Gémeaux a cessé son activité.



	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			30.06.2010			31.12.2009		
GROUPAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Alsace	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Alsace	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	99,81	99,69	IG	99,83	99,70	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	99,99	99,87	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,91	99,88	IG	99,90	99,88	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	99,98	99,86	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,78	99,66	IG	99,76	99,63	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,94	IG	50,00	49,94	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN ASSURANCES IARD	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN OUTRE MER IARD	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN EUROCOURTAGE IARD	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CEGID	Assurance	France	26,89	26,86	MEE	26,89	26,86	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,96	MEE	36,00	35,96	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,81	98,69	IG	98,63	98,51	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	90,89	90,26	IG	90,89	90,18	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,96	MEE	35,00	34,96	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphaltistike	Assurance	Grèce	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Espagne	Assurance	Espagne	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			30.06.2010			31.12.2009		
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA INSURANCES CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CAROLE NASH	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
LARK	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GREYSTONE	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
HALVOR	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GRIFFITHS GOODS	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CHOICE QUOTE	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROSVENOR COURT SERVICES	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
OTP GARANCIA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	99,98	99,86	IG	99,98	99,86	IG
GROUPAMA FUND PICKERS	Gestion d'actif	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,86	IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gestion d'actif	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
SILIC	Immobilier	France	43,75	43,70	IG	43,78	43,72	IG
SEPCAC	Immobilier	France	100,00	43,70	IG	100,00	43,72	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,97	99,86	IG	99,95	99,83	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,83	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,89	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CNF	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (ex-SCIFMA)	Immobilier	France	100,00	99,90	IG	100,00	99,90	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,76	IG	100,00	98,76	IG
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
SAFRAGAN	Immobilier	France				90,00	89,85	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,83	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	43,70	MEE	100,00	43,72	MEE
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,59	IG	100,00	98,59	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
47 VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
19 GENERAL MANGIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
28 COURS ALBERT 1er (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
FORGAN (SA)	Immobilier	France				100,00	99,88	IG
10 PORT ROYAL (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
14 MADELEINE (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
204 PEREIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
43 CAUMARTIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
5/7 MONCEY (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			30.06.2010			31.12.2009		
60 CLAUDE BERNARD (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
9 REINE BLANCHE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
9 VICTOIRE (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CELESTE (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,92	IG	100,00	99,92	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,96	MEE	50,00	49,96	MEE
GOUBET PETIT	Immobilier	France				66,66	66,58	MEE
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER (SNC)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,02	MEE	74,10	74,02	MEE
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
IMMOPREF	Immobilier	France				100,00	99,88	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
6 MESSINE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
LES GEMEAUX (SCI)	Immobilier	France				100,00	99,88	IG
VILLA DES PINS (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
FRANCE-GAN I D	OPCVM	France	81,74	69,50	IG	81,79	69,87	IG
GROUPAMA TRESORERIE I C	OPCVM	France	60,50	59,36	IG	52,63	52,43	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
ASTORG CASH G D	OPCVM	France	96,47	95,91	IG	89,31	89,09	IG
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	85,52	85,42	IG
ASTORG PENSION C	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	74,58	74,49	IG
ASTORG CASH MA	OPCVM	France				100,00	99,17	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,89	99,73	IG	100,00	99,15	IG
ASTORG EONIA	OPCVM	France				100,00	99,88	IG
GROUPAMA ALTERNATIF DYNAMIQUE C	OPCVM	France	89,92	89,82	IG	89,93	89,82	IG
GROUPAMA CREDIT EURO LT I D	OPCVM	France	99,94	99,82	IG	99,94	99,82	IG
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	93,83	93,67	IG	96,15	95,98	IG
GROUPAMA ALTERNATIF EQUILIBRE C	OPCVM	France	91,42	91,33	IG	91,42	91,33	IG
HAVRE OBLIGATION D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	66,58	64,48	IG	84,97	82,83	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I	OPCVM	France	99,57	97,80	IG	99,55	97,78	IG
GROUPAMA JAPAN STOCK D4DEC	OPCVM	France				54,11	54,06	IG
GROUPAMA ETAT EURO CT I D	OPCVM	France	99,11	99,01	IG	99,08	98,98	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ACTIONS INTERNATIONALES I C	OPCVM	France	99,94	99,82	IG	99,93	99,81	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	41,75	41,70	MEE	63,48	63,41	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	55,36	55,31	MEE	76,64	76,56	IG
GROUPAMA EURO STOCK I C	OPCVM	France	23,43	23,42	MEE	49,75	49,70	MEE
GROUPAMA INDEX INFLATION EURO I D	OPCVM	France	100,00	97,09	IG	100,00	97,09	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,92	99,80	IG	99,92	99,79	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	99,85	IG	100,00	99,84	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			30.06.2010			31.12.2009		
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHING.ACT.EUROPEXEURO D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON ACTIONS EURO	OPCVM	France				99,97	99,84	IG
WASHINGTON ACT. INTERNATIONALES	OPCVM	France				100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,82	IG	100,00	99,82	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,84	IG	100,00	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
ASTORG ACTIONS EURO I C	OPCVM	France	99,54	99,42	IG			
HORIZON 8 JUILLET 2002 C	OPCVM	France	24,66	24,63	MEE			
GROUPAMA ETAT EURO I D	OPCVM	France	22,96	22,95	MEE			
EURO CAPITAL DURABLE I C	OPCVM	France	35,06	33,73	MEE			
AMERI-GAN I D	OPCVM	France	32,27	32,24	MEE			
GROUPAMA CREDIT EURO LT I C	OPCVM	France	54,39	54,33	IG			
VALORISATION DECEMBRE 2001 C	OPCVM	France	48,53	48,47	MEE			
GROUPAMA FP ALLOCATION CT I C	OPCVM	France	53,58	53,53	IG			
GROUPAMA US STOCK I C	OPCVM	France	64,90	64,82	IG			

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".